



STRATÉGIE ENVIRONNEMENT ET CLIMAT 2021-2025

Banque Ouest Africaine de Développement

Edition 2022



TABLE DES MATIÈRES

Message su Président	4
Résumé exécutif	6
Sigles et abréviations	9
Introduction	10
PREMIÈRE PARTIE :	
Contexte, Enjeux et Défis	12
① Contexte et Enjeux	14
② Engagements des Etats de l’UEMOA et Défis	15
DEUXIÈME PARTIE :	
Engagements et positionnement de la BOAD sur la période 2015-2019 (SEC I)	16
① Les capacités des unités opérationnelles renforcées	18
② Des outils et des mécanismes de mobilisation de la finance climat	19
TROISIÈME PARTIE :	
Vision et axes d’intervention stratégiques pour 2021-2025	20
① Vision	22
② Axes d’intervention stratégiques	23
2.1. Axe d’intervention I : Accélérer les investissements climatiques dans la zone UEMOA et accroître la mobilisation de la finance climat	23
2.2. Axe d’intervention II : Développer un pôle d’expertise et de conseil sur l’investissement climatique	29
2.3. Axe d’intervention III : Consolider la prise en compte des aspects environnementaux, sociaux et du genre	30
2.4. Axe d’intervention IV : Le renforcement des capacités institutionnelle, réglementaire, technique, et financière en matière environnementale et climatique	32
2.5. Axe d’intervention V : Renforcer le leadership de la Banque dans la sous-région sur le financement des actions à fort impact sur l’environnement, le social et le climat	32
QUATRIÈME PARTIE :	
Approches de mise en œuvre, cadre de résultats, et suivi-évaluation	34
① Approches de mise en œuvre	36
1.1. La gouvernance de l’action climatique de la Banque	36
1.2. L’ancrage institutionnelle des fonctions environnement et climat au sein de la BOAD	37
② Cadre de résultats	38
③ Dispositif de pilotage et de suivi - évaluation	39
④ Conditions critiques de succès	40
Annexe 1 : La feuille de route de l’alignement à l’Accord de Paris	41
Annexe 2 - Glossaire	42

MESSAGE DU PRESIDENT



Il y a environ deux décennies, la Banque se dotait de ses premiers instruments en matière de gestion environnementale et sociale de ses projets. C'étaient les prémices d'une ambition réaffirmée en matière de développement durable intégré et résilient face aux problèmes environnementaux que sont, notamment, la perte accélérée de la biodiversité, la dégradation des terres et les changements climatiques. Aujourd'hui, c'est avec une grande satisfaction empreinte de fierté que je vous présente la stratégie qui porte les ambitions

et définit les axes d'interventions de la BOAD en matière d'Environnement et de Climat pour les cinq années à venir.

La Stratégie Environnement et Climat 2021-2025 (SEC II) fait écho à l'une des missions principales que lui ont confiées ses pères fondateurs il y a 47 ans, à savoir faciliter le développement équilibré des Etats membres de l'UEMOA. La SEC II est en cohérence avec les orientations de l'Axe III du Plan DJOLIBA, à savoir « le renforcement de la résilience

“ *La BOAD accompagnera les Etats de l’UEMOA dans la lutte contre les changements climatiques* ”

aux changements climatiques ». La SEC II prend en considération les principes de développement durable de nos Etats membres.

Dans le contexte de l’Accord de Paris et de sa mise en œuvre, les Etats de l’UEMOA ont présenté leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN), représentant leurs engagements à réduire les émissions nationales et à s’adapter aux impacts du changement climatique. Le coût des actions programmées dans ces CDN est estimé à environ 100 milliards de dollars US d’ici 2030.

A la lumière de l’important déficit en financement et du besoin urgent d’une action climatique plus forte avec des impacts durables et systématiques, j’ai pris l’engagement de consacrer 25% des financements de la Banque aux projets à faibles émissions de carbone et résilients aux changements climatiques. En outre, la BOAD renforcera son Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES). Elle prendra également les mesures visant à apporter des réponses concrètes aux problématiques liées à la question du genre dans toutes ses opérations pour promouvoir un développement durable.

Lors de la 22ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d’Etat et de Gouvernement de l’UEMOA du 25 mars 2021, la BOAD a été exhortée à poursuivre et intensifier ses actions, afin de contribuer au renforcement de la résilience des économies au changement climatique et améliorer les conditions de vie des populations vulnérables. La SEC II répond parfaitement à ces défis et reflète l’engagement de la Banque à travers (05) axes d’interventions stratégiques.

La BOAD accompagnera les Etats de l’UEMOA dans la lutte contre les changements climatiques en renforçant leurs capacités à surmonter l’insécurité alimentaire à travers le développement de l’agriculture climato-intelligente, l’accès accru à l’énergie propre pour stimuler la croissance économique, la création d’emploi, la promotion des modèles d’urbanisation durable avec des villes vertes et des infrastructures résilientes aux changements climatiques et les actions visant à anticiper et gérer les chocs climatiques.

Le leadership, le dialogue et la collaboration continue avec nos partenaires techniques et financiers impacteront plus significativement nos actions dans les prochaines années en matières d’environnement et de lutte contre les changements climatiques.

Je voudrais particulièrement saluer les résolutions prises par la communauté internationale lors du récent sommet de Paris sur le financement des économies africaines pour, d’une part, promouvoir une relance post-covid rapide, verte, durable et inclusive, et d’autre part, assurer une résilience climatique et environnementale au cours des décennies à venir.

Je suis persuadé que cette nouvelle stratégie mettra la BOAD au cœur de l’action climatique pour le développement durable de l’UEMOA. Cette vision, qui orientera nos actions, est une responsabilité pour soutenir les besoins urgents et imminents de nos Etats membres, que nous mesurons, et à laquelle nous sommes préparés à répondre.

SERGE EKUE
Président de la BOAD



Résumé exécutif

Les pays de l'UEMOA figurent parmi les plus vulnérables aux changements climatiques avec des conséquences qui se traduisent, entre autres, par des augmentations de températures, des changements dans les régimes pluviométriques, l'occurrence plus fréquente et plus intense d'événements climatiques extrêmes, la perte accélérée de la biodiversité, la dégradation des terres, l'élévation du niveau de la mer, etc. Ces chocs climatiques sont dévastateurs et menacent les perspectives de développement des Etats. En effet, selon les projections à l'horizon 2050, une augmentation de température de 1,5 °C induirait une baisse du PIB par habitant de 15 à 20% dans tous les pays de l'UEMOA comparée à un scénario sans changement climatique. Au même horizon temporel, la baisse du PIB par habitant due à une augmentation de température de 3 °C serait d'environ 30% dans plusieurs pays de l'UEMOA.

La mise en œuvre de la Stratégie « Environnement et Climat 2015-2019 » de la Banque a eu un impact positif sur la lutte contre le changement climatique dans les pays de l'UEMOA. Durant cette période, les engagements de la BOAD alloués à la finance climat sont estimés à la finance climat est estimé à 228 milliards de FCFA dont 152 milliards pour l'atténuation, 32 milliards de FCFA pour l'adaptation, 34 milliards pour l'environnement et 10 milliards pour les projets atténuation-adaptation. Les efforts de la Banque pour diriger les flux financiers vers les enjeux environnementaux et climatiques de la zone UEMO ont également progressé grâce aux partenariats stratégiques développés avec le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Fonds Vert pour le Climat (FVC) et le Fonds d'Adaptation (FA), auprès desquels la BOAD a mobilisé 136 milliards de FCFA à date.

Dans le contexte de l'Accord de Paris¹ et de sa mise en œuvre, tous les huit pays de l'UEMOA ont

présenté leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN), représentant leurs engagements à réduire les émissions nationales et à s'adapter aux impacts du changement climatique. Le coût des actions programmées dans ces CDN est estimé à environ 100 milliards de dollars US pour les pays de l'UEMOA d'ici 2030. Alors qu'il reste moins de dix ans pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) et les engagements des CDN, les pays de l'UEMOA doivent impérativement accélérer la mise en œuvre des actions visant l'adaptation et la résilience au changement climatique.

A la lumière des éléments de contexte et des enjeux soulevés, la nouvelle Stratégie Environnement et Climat 2021-2025 (SEC II) a pour vision de positionner la BOAD au cœur de l'action climatique pour le développement durable de l'UEMOA. La SEC II reflète l'engagement de la Banque à travers (05) axes d'interventions stratégiques, dont trois axes opérationnels et deux axes transversaux :

AXES OPÉRATIONNELS

AXE OPERATIONNEL 1

Accélérer les investissements climatiques dans la zone UEMOA et accroître la mobilisation de la finance climat.

La Banque s'est engagée à consacrer 25% de ses financements dans des projets ayant un impact direct bénéfique sur le climat. Cela correspondrait à environ 825 Milliards CFA sur les nouveaux engagements prévus entre 2021 et 2025 suivant les perspectives financières du Plan Stratégique DJOLIBA.

Le présent document propose un cadre stratégique d'investissements climatiques qui orientera les efforts de la Banque sur cinq grandes thématiques



ENGAGEMENTS

Les engagements de la BOAD alloués à la finance climat sont estimés à 228 milliards de FCFA

¹ <https://unfccc.int/fr/process-and-meetings/l-accord-de-paris/qu-est-ce-que-l-accord-de-paris>

qui représentent des défis majeurs communs à tous les Etats membres, à savoir : i) la **mobilisation du secteur financier** dans les investissements climatiques par l'innovation financière ; ii) la **sécurité alimentaire** par le soutien à l'agriculture climato- intelligente ; iii) l'**urbanisation durable** par la promotion des villes et villages intelligents et la résilience des infrastructures ; iv) la **diversification du mix énergétique**, par la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique et ; v) la **résilience aux événements climatiques extrêmes** par le recours aux mécanismes d'assurance climatique.

AXE OPERATIONNEL 2

Développer un pôle d'expertise et de conseil sur l'investissement climatique.

Pour répondre efficacement à ses nouveaux engagements, les risques systémiques liés au changement climatique (risques physiques et risques de transition) devront mieux être intégrés dans les opérations de la Banque. Cette intégration nécessitera le développement d'un pôle d'expertise sur l'investissement climatique pour accompagner les Etats membres et les promoteurs privés dans l'identification, la conception, la préparation et la mise en œuvre des investissements climatiques. L'intégration du climat nécessitera le développement et la mise en place des outils d'intégration climat (bilan carbone et indice de vulnérabilité, empreinte carbone et écologique), de revue et d'analyse des risques climatiques (risques physiques et risques de transition) et de rapportage de la finance climat suivant les principes communs de l'IDFC, entre autres.

AXE OPERATIONNEL 3

Consolider la prise en compte des aspects environnementaux, sociaux et du genre dans les opérations promues par la Banque.

La Banque mettra l'accent sur le renforcement de son système de gestion environnementale et sociale intégrant le genre, ainsi que l'actualisation de ses politiques et procédures en la matière. La gouvernance environnementale sera impérativement renforcée suivant les normes nationales et internationales. Plus précisément, le positionnement institutionnel, l'indépendance et la transversalité de la fonction environnementale et sociale au sein de la Banque seront renforcés conformément aux ambitions en matière de préservation de l'environnement avec un accent particulier sur la question du genre.

AXES TRANSVERSAUX

La réalisation des objectifs liés aux trois axes opérationnels exigera que la BOAD mette en place un cadre institutionnel, réglementaire, organisationnel et financier tout en développant son leadership pour un meilleur accompagnement de ses Etats membres.

AXE TRANSERSAL 4

Le renforcement des capacités institutionnelles, réglementaires, organisationnelles, techniques et financières de la Banque.

La Banque renforcera : i) ses capacités et compétences techniques pour répondre aux défis et enjeux en matière de gestion environnementale, sociale et de lutte contre les effets négatifs des changements climatiques ; ii) le positionnement institutionnel des fonctions « environnement et climat » pour assurer une meilleure gouvernance, transversalité, synergie et exécution opérationnelle ; iii) ses capacités à accélérer les investissements climatiques et mobiliser des ressources financières adaptées pour le financement et la préparation des projets climat ; et iv) le cadre réglementaire avec l'élaboration de nouveaux documents pour mieux encadrer le métier de la finance climat.

AXE TRANSERSAL 5

Le renforcement du leadership de la Banque dans la sous-région sur le financement des actions à fort impact sur l'environnement, le social et le climat.

La Banque confortera davantage son leadership dans l'UEMOA sur les enjeux liés à l'environnement et au financement du changement climatique. Parallèlement, la Banque : i) se positionnera en tant de Chef de fil (Lead ou Co-Lead) des initiatives stratégiques, rencontres et événements sur le climat et l'environnement ; ii) renforcera la coopération et les partenariats dans l'action climatique et ii) portera des activités en marketing et communication sur les meilleurs pratiques et standards autour des thèmes liés aux investissements climatiques et aux normes de sauvegardes environnementales et sociales et genre, pour une adhésion plus prononcée du secteur privé et des Etats.





Résumé schématique

AXE 3 / Plan DJOLIBA 2021-2025





SIGLES & ABREVIATIONS

AFD	: Agence Française de Développement
BAD	: Banque Africaine de Développement
BEI	: Banque Européenne d'Investissement
AP	: Accord de Paris
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
CCNUCC	: Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	: Contribution Déterminée au niveau National
CDB	: Convention sur la Diversité Biologique
CNULD	: Convention des Nations Unies sur la Lutte contre Désertification
DEFIC	: Direction de l'environnement et de la finance climatique
FA	: Fonds d'Adaptation
FAO	: Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	: Fonds Environnemental Mondial
FIDA	: Fonds international de développement agricole
FVC	: Fonds Vert pour le Climat
GIEC	: Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GGGI	: Global Green Growth Institute (Institut mondial de la croissance verte)
IDFC	: International Development Finance Club
KfW	: Kreditanstalt für Wiederaufbau (Agence allemande de développement)
NAMA	: Mesures d'atténuation appropriées au niveau national
ONUDI	: Organisation des Nations unies pour le développement industriel
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PNA	: Plan National d'Adaptation
PNUD	: Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RSE	: Responsabilité Sociale d'Entreprise
SEC I	: Stratégie Environnement et Climat 2015-2019
SEC II	: Stratégie Environnement et Climat 2021-2025
SGES	: System de Gestion Environnemental et Social
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UE	: Union Européenne



Introduction

25%

La BOAD entend allouer 25% du total des engagements à des financements climatiques

Les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) sont particulièrement vulnérables aux conséquences du changement climatique (augmentations de températures, des changements de la pluviométrie, l'occurrence plus fréquente des chocs climatiques extrêmes, la perte accélérée de la biodiversité, la dégradation des terres, l'élévation du niveau de la mer). Par ailleurs, les besoins financiers des pays de l'UEMOA en réponse à la lutte contre les changements climatiques sont évalués dans leurs contributions déterminées au niveau national (CDN des huit (8) Etats membres à environ 100 milliards de dollars US² d'ici l'horizon 2030.

Face à ces défis et aux besoins de financement colossaux en matière d'adaptation et d'atténuation au changement climatique, la BOAD ambitionne de catalyser un changement de paradigme dans l'action climatique pour accélérer l'adaptation et la résilience au changement climatique et assurer une croissance économique soutenue, stable et verte. Le nouveau Plan Stratégique DJOLIBA2021-2025 de la BOAD entend allouer 25% du total des engagements à des financements climatiques. Cela correspondrait à environ 825 milliards de FCFA sur les nouveaux engagements prévus suivant les perspectives financières, contre 228 milliards de FCFA³, soit environ 10 % du total des montants financés par la BOAD durant la période 2015-2019. La Banque vise à réorienter son portefeuille en mettant l'accent sur l'impact climatique transformateur et systémique.

Pour y parvenir, la Banque s'engage sur cinq (05) axes d'interventions stratégiques aux plans opérationnel et institutionnel, à savoir : i) accélérer les investissements climatiques dans la zone UEMOA et accroître la mobilisation de la finance climat; ii) développer un pôle d'expertise et de conseil sur l'investissement climatique ; iii) consolider la prise en compte des aspects environnementaux, sociaux et du genre dans les opérations promues par la Banque ; iv) renforcer les capacités institutionnelle, réglementaire, technique, et financière en matière environnementale et climatique ; et v) renforcer le leadership de la Banque dans la sous-région sur le financement des actions à fort impact sur l'environnement, le social et le climat.

Ces orientations stratégiques sont étroitement liées et nécessitent donc une gestion proactive des risques et des opportunités climatiques grâce à des approches intégrées et multisectorielles correspondent aux grands enjeux systémiques susceptibles de permettre l'intégration de l'action climatique à grande échelle.

Le présent document comprend quatre parties principales. Après un rappel des enjeux et défis climatiques dans la zone UEMOA, la trajectoire des actions engagées par la Stratégie « Environnement et Climat 2015-2019 » (SEC I) est présentée dans la deuxième partie. La troisième partie présente la nouvelle stratégie « Environnement et Climat 2021-2025 » (SEC II), sa vision, ses principes directeurs et les actions ciblées envisagées. Enfin, la quatrième partie présente la gouvernance requise sur le sujet au sein de la Banque, ainsi que le dispositif de pilotage et suivi-évaluation pour une mise en œuvre réussie de la SEC II.

² Self-reported estimate of NDC total cost, World Bank.

³ Cartographie du portefeuille climat de la Banque.

La BOAD ambitionne de catalyser un changement de paradigme dans l'action climatique pour accélérer l'adaptation et la résilience au changement climatique et assurer une croissance économique soutenue, stable et verte.





CONTEXTE, ENJEUX ET DÉFIS

Le Plan stratégique 2021-2025 tire les leçons de l'évaluation du Plan stratégique précédent en mettant un accent plus fort sur les résultats de développement, en renforçant davantage les capacités financières de la BOAD par une augmentation de capital et en se donnant les moyens de s'adapter afin de répondre aux défis liés au développement de la zone UEMOA



1

CONTEXTE ET ENJEUX

Bien que l’Afrique soit le continent qui a le moins contribué au réchauffement climatique, elle subit les chocs climatiques les plus dévastateurs. Les agendas du climat et du développement en Afrique sont inextricablement liés



+1,5°C
induirait
une baisse
du PIB par
habitant de
15 à 20%

Les conséquences du changement climatique pour l’Afrique sont dévastatrices et menacent les perspectives de développement durable, principalement à cause des pertes de cultures, des rendements agricoles plus faibles aggravant la flambée des prix alimentaires, des événements climatiques plus extrêmes, la dégradation des infrastructures urbaines, la perte de la biodiversité naturelle, et des effets négatifs de ces changements sur la santé, ainsi que la stabilité environnementale et sociale intégrant les inégalités liées au genre.

Les pays de l’UEMOA figurent parmi les plus vulnérables aux changements climatiques, pendant que la région se caractérise encore largement par des modèles économiques participant à la dégradation de l’environnement, notamment une agriculture extensive à faible productivité entraînant une dégradation avancée des forêts et des sols, et un système de production et de consommation d’énergie basé essentiellement sur les ressources fossiles. Les conséquences de ces pratiques sur le climat se traduisent entre autres par des augmentations de températures, des changements dans les régimes pluviométriques, l’occurrence plus fréquente et plus intense d’extrêmes climatiques, l’élévation du niveau de la mer, etc.

Les travaux du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC) démontrent que si la planète se réchauffe de +2°C en moyenne, la fréquence et l’intensité des températures extrêmes seront considérablement modifiées dans toutes les régions subsahariennes. L’Afrique de l’Ouest affichera des augmentations particulièrement importantes du nombre de journées chaudes. Fortement

dépendant de l’agriculture pluviale, la région connaîtra une augmentation du nombre de sécheresses et des inondations, avec d’énormes conséquences sur la sécurité alimentaire dans la sous-région. Par ailleurs, la sécheresse, la désertification et la rareté des ressources entraîneront une aggravation des conflits entre les agriculteurs et des fractures sociales. Dans les zones côtières, l’érosion pourraient entraîner des déplacements importants de populations avec des incidences sur les infrastructures et les activités économiques (pêche, tourisme, etc.). Les conséquences pourraient être désastreuses pour les économies fragiles des Etats de l’UEMOA, dans un environnement où les ressources naturelles y compris terrestres et hydriques, diminuent, exacerbant les problèmes existants, notamment les conflits (cf. Box 1).



LES EFFETS ATTENDUS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR L'ÉCONOMIE DES PAYS DE L'UEMOA⁴

À l'échelle mondiale, le niveau actuel des engagements nationaux de réduction des émissions entraînerait un réchauffement de 1,5 °C à 3°C d'ici la fin du siècle (GIEC, 2019).

A l'horizon 2050, une augmentation de température de 1,5 °C induirait une baisse du PIB par habitant de 15 à 20% dans tous les pays de l'UEMOA comparée à un scénario sans changement climatique. Au même horizon temporel, la baisse du PIB par habitant due à une augmentation de température de 3 °C serait d'environ 30% au Burkina Faso, au Mali et au Niger. La baisse serait un peu en

dessous de cet ordre de grandeur dans les autres pays de la zone (Benin, Guinée Bissau, Sénégal et Togo)⁵.

En 2100, les trois pays vulnérables perdraient 50% de leur PIB par habitant avec une augmentation de 1,5 °C alors que les autres pays resteraient toujours en dessous de 40% de perte. Pour l'ensemble de la zone UEMOA, cette perte serait au-dessus de 60% avec une augmentation de 3 °C à l'horizon 2100.

Ces baisses de PIB projetées seraient dues en grande partie à : i) une forte insécurité hydrique et alimentaire ; et

2) une occurrence plus élevée des événements climatiques extrêmes (sécheresse et inondations) causant des dommages directs et/ou de sérieuses perturbations.

Toutefois les défis actuels sont loin de céder au désespoir. Au contraire, nous sommes convaincus que les pays de l'UEMOA ont le potentiel de saisir cette opportunité pour développer leurs économies sur des trajectoires bas carbone de croissance verte, réduire la pauvreté et renforcer la résilience aux changements climatiques pour assurer un développement durable.

2 Engagements des Etats de l'UEMOA et Défis

Pour faire face aux risques qu'engendrent les différentes modifications du climat, la communauté internationale réunie lors de la COP 21 a conclu l'Accord de Paris (AP), adopté par 196 pays, y compris tous les Etats membres de l'UEMOA, le 12 décembre 2015 et entré en vigueur le 4 novembre 2016. L'objectif de cet Accord est de renforcer la réponse mondiale à la menace du changement climatique en maintenant l'augmentation de la température mondiale à un niveau bien inférieur à 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts pour limiter encore davantage l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius. En outre, l'accord vise à accroître la capacité des pays à faire face aux impacts du changement climatique et à rendre les flux financiers compatibles avec un faible niveau d'émissions de Gaz à effet de serre (GES) et une voie résiliente au climat. La mise en œuvre de l'AP nécessite des efforts collectifs et individuels des pays parties pour une transformation économique et sociale, avec des objectifs ambitieux qui sont déclinés en actions climatiques appelées Contributions Déterminées au niveau National (CDN).

Les secteurs prioritaires des CDN de la région portent sur les domaines tels que l'agriculture et la gestion durable des terres,

l'énergie, les infrastructures et leur résilience, ainsi que la mobilisation des financements climatiques. Les besoins financiers des huit (8) Etats membres de l'UEMOA en réponse à la lutte contre les changements climatiques sont estimés dans les CDN (2015) à environ 100 milliards de dollars US d'ici à 2030. Les Etats rencontrent beaucoup de difficultés pour la mobilisation des financements climatiques disponibles au niveau international pour la mise en œuvre des options conditionnelles et ce, du fait de leur faible capacité technique, humaine et institutionnelle.

La mise en œuvre des CDN⁶ est confrontée à un certain nombre d'obstacles communs à tous les pays de l'UEMAO. Les mesures d'atténuation, d'adaptation et de résilience préconisées dans les CDN ne sont pas encore suffisamment traduites en actions concrètes. La déclinaison de ces mesures ne figure pas encore assez souvent dans les plans d'investissements sectoriels. Ce faisant, la mobilisation des moyens financiers ne répond pas suffisamment aux besoins. Un grand nombre d'interventions contenues dans les CDN ratifiées en 2015 restent à ce jour pertinentes. Ces interventions devraient figurer dans les CDN actuellement en cours de révision.

⁴ http://costs_of_inaction.climateanalytics.org/

⁵ La Côte d'Ivoire n'est pas incluse dans cette analyse.

⁶ <https://www.araa.org/fr/news/mise-en-%C5%93uvre-de-l%E2%80%99accord-de-paris-sur-le-climat-en-afrique-de-l%E2%80%99ouest-etat-des-lieux-des>



ENGAGEMENTS ET POSITIONNEMENT DE LA BOAD SUR LA PÉRIODE 2015-2019 (SEC I)

Adoptée en septembre 2015, la Stratégie Environnement et Climat 2015-2019 (SEC I) s'est appuyée sur la vision de la BOAD d'être une «Banque de développement forte pour l'intégration économique en Afrique de l'Ouest... capable de gérer des ressources naturelles au profit d'un développement propre et résilient aux effets adverses des changements climatiques dans les États membres... et de faire de l'environnement un nouveau pôle de croissance pour la Banque».



L'action de la Banque s'est organisée autour de trois (3) axes stratégiques à savoir :

- Le renforcement des capacités des unités opérationnelles ;
- Le développement des outils et des mécanismes de financement et de mobilisation des ressources
- Le renforcement du leadership de la BOAD dans la sous-région.

1

LES CAPACITÉS DES UNITÉS OPÉRATIONNELLES RENFORCÉES

20¹⁵₁₉

La Banque a érigé une Direction en charge de l'Environnement et de la Finance Climat

Au plan institutionnel, la fonction « environnement et climat » a connu au sein de la Banque une nette évolution pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et climatiques dans les opérations. En effet, au début du quinquennat 2015-2019, la Banque a érigé une Direction en charge de l'Environnement et de la Finance Climat, comprenant deux divisions dont l'une dédiée à la gestion environnementale et sociale des opérations en appui aux unités opérationnelles, et l'autre à la mobilisation des ressources de la finance climat au niveau international en faveur des Etats. En outre, elle s'est évertuée à mettre ses politiques et procédures en cohérence avec les standards internationaux témoignant de son ambition de soutenir des projets de plus en plus respectueux de l'environnement. Dans le souci d'une amélioration continue de son Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) en interne, la Banque a obtenu de ses partenaires, notamment de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), de la Banque Africaine de

Développement (AfDB) et de l'Agence Française de Développement (AFD) des assistances techniques qui ont contribué à la formation des cadres et à la mise en place d'un certain nombre d'outils sur l'évaluation environnementale, sociale et climatique des projets.

Afin de promouvoir son action climatique, la Banque a adhéré à l'International Development Finance Club (IDFC) où les membres travaillent ensemble pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable (ODD) et les agendas de l'Accord de Paris sur le climat, notamment à travers l'initiative Mainstreaming For Climate Action in Financial Institutions lancée à l'occasion de la COP21 en 2015. A l'instar des autres institutions du Club IDFC, la Banque s'est engagée et a pris des initiatives visant à réduire le plus rapidement possible ses émissions de gaz à effet de serre dans ses opérations afin de parvenir à une neutralité carbone d'ici le milieu du siècle.

2

DES OUTILS ET DES MÉCANISMES DE MOBILISATION DE LA FINANCE CLIMAT RENFORCÉS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SEC I, la Banque s'est engagée pour accompagner les Etats de l'UEMOA dans la mobilisation de la finance climat. A ce titre, elle a œuvré pour son accréditation comme entité régionale d'implémentation des projets auprès du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) en 2015 et du Fonds Vert pour le Climat (FVC) en 2017, ainsi qu'au renouvellement de son accréditation auprès du Fonds pour l'Adaptation (FA) en 2016.

Dans le cadre de l'opérationnalisation des accréditations, la Banque a développé un pipeline de projets dont huit (08) ont été approuvés par les différents Fonds climat pour un montant total de 136 milliards FCFA répartis en Prêts concessionnels (75%) et en Dons (25%), y compris 523 millions FCFA pour la préparation des projets à fin décembre 2020. Ces ressources visent à soutenir des projets d'atténuation et d'adaptation dans les secteurs de l'énergie (énergies renouvelables et efficacité énergétique - 79%), de l'agriculture (agriculture climato-intelligente - 15%) et des déchets (gestion durable des déchets - 6%) (Graphique 1).

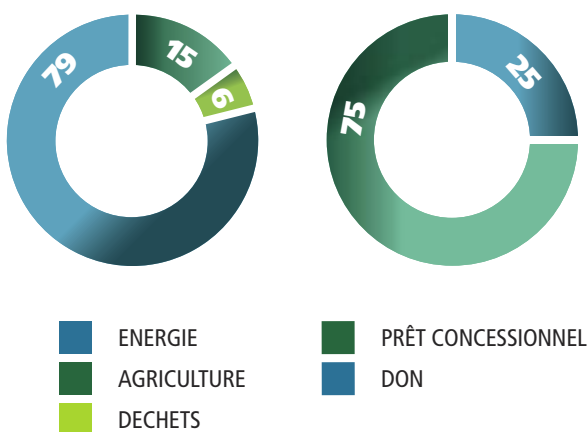
Sur ses ressources propres, la BOAD a engagé, suivant la catégorisation de l'IDFC⁷, sur vingt-cinq (25) projets plus de 228 milliards de FCFA dont 152 milliards pour l'atténuation (67%), 32 milliards pour l'adaptation (14%), 34 milliards pour l'environnement et 10 milliards pour les projets avec des co-bénéfices tant d'atténuation que d'adaptation.

Les opérations consolidées en faveur du climat ont représenté en moyenne près de 10 % du portefeuille de la Banque, avec des variations interannuelles entre 4% et 18%, sur la période 2015- 2019 (Graphique 2)⁸.

Les résultats engrangés par la Banque durant la période 2015-2019 permettent d'envisager une nouvelle stratégie « environnement et climat 2021-2025 » encore plus ambitieuse qui répond aux enjeux de mobilisation des financements pour la mise en œuvre des CDN dans la région. Cette ambition rehaussée nécessitera une montée en compétences de la Banque sur les thématiques du changement climatique pour accompagner des acteurs publics et privés dans l'accélération des investissements climatiques dans la région de l'UEMOA.

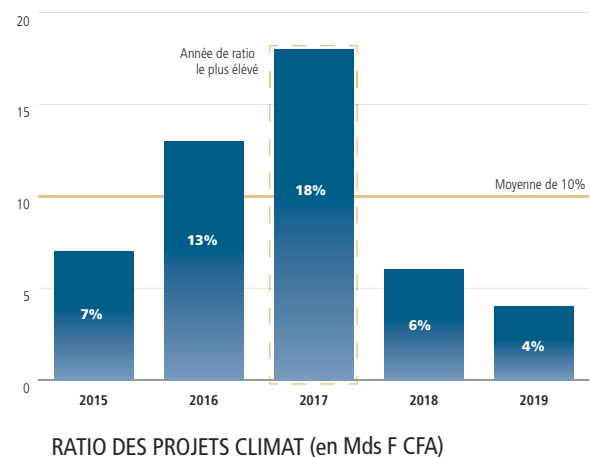
1 GRAPHIQUE

RÉPARTITION DES RESSOURCES MOBILISÉES AU NIVEAU INTERNATIONAL PAR CATÉGORIE ET PAR SECTEUR EN FAVEUR DES ETATS DE L'UEMOA



2 GRAPHIQUE

CARTOGRAPHIE DE LA FINANCE CLIMAT DU PORTEFEUILLE DE LA BOAD (2015-2019)



⁷ Suivant la méthode « Common Principles for Climate Finance Tracking » développés par l'International Development Finance Club (IDFC).

⁸ Ce ratio prend en compte au départ 223 projets (pour un montant de 2 215 Mds FCFA au dénominateur) qui ont été catégorisés sur base des informations disponibles suivant la méthodologie IDFC et du GIEC. 25 projets « climat » ont été identifiés pour un montant global de 228 Mds au numérateur. L'analyse prend en compte tous les engagements de la Banque sur la période 2015-2019.





VISION ET AXES D'INTERVENTION STRATÉGIQUES POUR 2021-2025

La nouvelle Stratégie Environnement et Climat 2021-2025 (SEC II) a pour vision de faire de la BOAD « la Banque de référence au cœur de l'action climatique pour le développement durable de l'UEMOA ». La Banque utilisera cette nouvelle stratégie comme feuille route pour catalyser une action climatique transformatrice, orienter la trajectoire de son portefeuille vers des interventions à faibles émissions de carbone, et renforcer la résilience de l'UEMOA aux changements climatiques.

1

VISION

Alors qu'il reste moins de dix ans pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) et les engagements de l'Accord de Paris, les pays de l'UEMOA doivent impérativement accélérer la mise en œuvre des mesures d'adaptation et de résilience au changement climatique. Etant à la croisée des chemins face à ces défis imminents, la nouvelle stratégie Environnement et Climat est fondée sur l'engagement de la BOAD d'intégrer les questions climatiques dans le développement, comme indiqué dans l'Axe 3 du Plan DJOLIBA en faveur de l'action climatique. La Banque vise à consacrer 25% de ses engagements futurs sur l'impact climatique transformateur, systémique, et à grande échelle sur la période 2021-2025. Cette nouvelle perspective reflète une ambition et une action climatiques accrues en sou-

ten aux engagements des Etats à travers leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), et s'appuiera sur les succès, réalisations et les leçons tirées de la stratégie précédente.

La nouvelle Stratégie Environnement et Climat 2021-2025 (SEC II) a pour vision de faire de la BOAD « la Banque de référence au cœur de l'action climatique pour le développement durable de l'UEMOA ». La Banque utilisera cette nouvelle stratégie comme feuille route pour catalyser une action climatique transformatrice, orienter la trajectoire de son portefeuille vers des interventions à faibles émissions de carbone, et renforcer la résilience de l'UEMOA aux changements climatiques.



2 AXES D'INTERVENTION STRATÉGIQUES

Au regard des défis rencontrés par les Etats, la mise en œuvre de la vision énoncée ci-dessus portera principalement sur cinq (05) axes, dont trois (03) axes opérationnels et (02) deux axes transversaux :

- (i) **Axe opérationnel 1** : accélérer les investissements climatiques dans la zone UEMOA et accroître la mobilisation de la finance climat ;
- (ii) **Axe opérationnel 2** : développer un pôle d'expertise et de conseil sur l'investissement climatique ;
- (iii) **Axe opérationnel 3** : consolider la prise en compte des aspects environnementaux, sociaux et du genre dans les opérations promues par la Banque ;
- (iv) **Axe transversal 4** : Renforcer les capacités institutionnelles, réglementaires, organisationnelles, techniques, et financières en matière environnementale et climatique ; et
- (v) **Axe transversal 5** : Renforcer le leadership de la Banque dans la sous-région sur le financement des actions à fort impact sur l'environnement, le social et le climat.

2.1. AXE D'INTERVENTION I : ACCÉLÉRER LES INVESTISSEMENTS CLIMATIQUES DANS LA ZONE UEMOA ET ACCROÎTRE LA MOBILISATION DE LA FINANCE CLIMAT

La Banque s'est engagée à consacrer 25% de ses financements dans des projets ayant un impact direct bénéfique pour le climat à l'horizon 2025 dans les pays de la zone UEMOA. Cet objectif bien ambitieux nécessitera une augmentation accrue des investissements climatiques par rapport au niveau de 10% enregistré sur la période de base 2015-2019. Cela correspondrait à environ 825 Milliards FCFA sur les nouveaux engagements prévus entre 2021-2025 suivant les perspectives financières du Plan Stratégique DJOLIBA.

L'accélération des investissements climatiques nécessitera entre autres i) la programmation d'investissements climatiques à travers l'origination et le développement d'un portefeuille d'investissements climatiques, notamment dans les secteurs prioritaires du Plan DJOLIBA ; ii) la mobilisation de la finance climat et des fonds de développement de projets climat ; et iii) l'amélioration des services de conseil technique et financier au profit des Etats et promoteurs privés pour faciliter une meilleure conception et préparation des projets intégrant la dimension climat (Axe d'intervention II). Les activités motrices identifiées pour atteindre les objectifs sont :

1. la programmation des investissements climatiques ; et
2. la mobilisation de la finance climat comme effet de levier

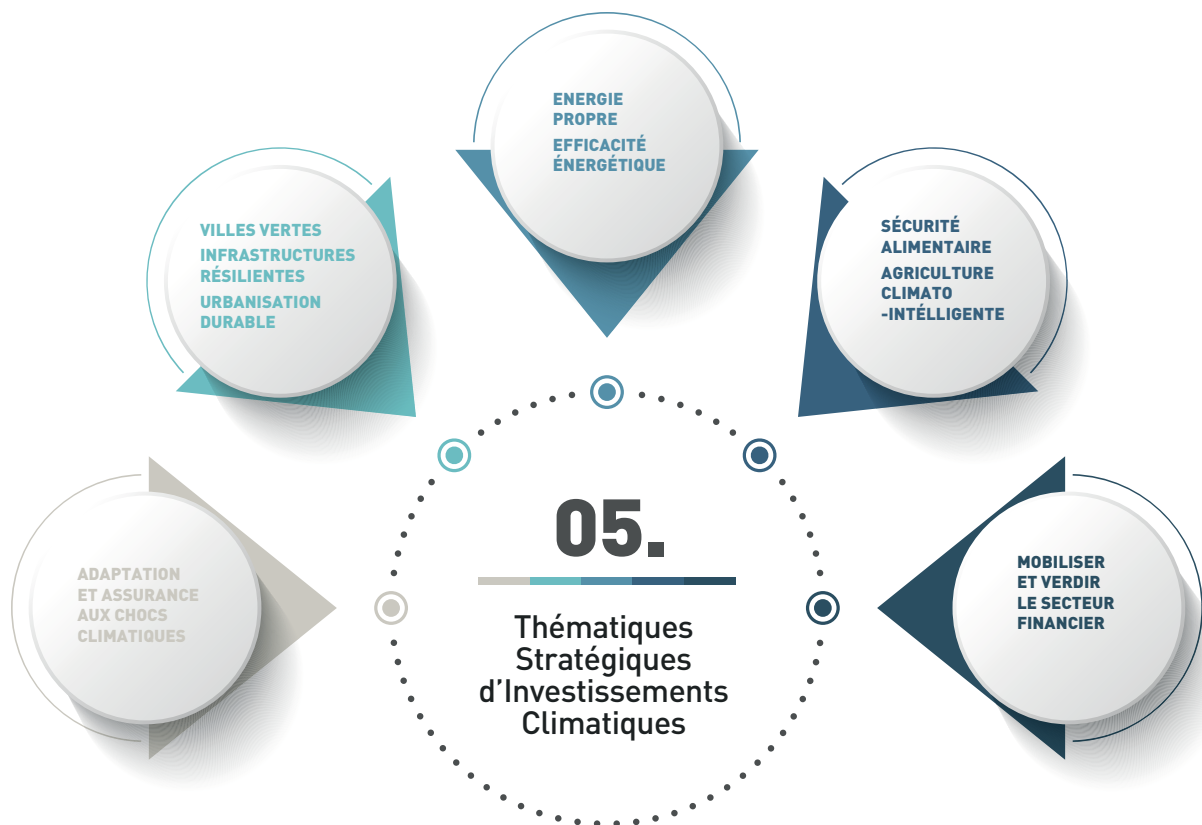
ACTIVITÉ MOTRICE 1

La programmation des investissements climatiques

Dès 2021, la Banque s'engagera dans une nouvelle approche programmatique pour accélérer les investissements climatiques et développer son action climatique dans les domaines d'investissements prioritaires tels qu'ils ressortent des besoins en financements des CDN des Etats membres. Cette approche vise à orienter le portefeuille de la Banque vers des thématiques stratégiques à caractère régional et transformateur pour les Etats membres et en faveur du secteur privé. Dans ce cadre, la Banque mettra l'accent sur l'origination et le développement d'un portefeuille d'investissements climatiques dans cinq (05) thématiques stratégiques (Figure 1) qui produiront des résultats systémiques plus larges et plus durables, notamment :

1. La mobilisation du secteur privé et du système financier dans les investissements climatiques par l'innovation financière ;
2. La sécurité alimentaire par le soutien à l'agriculture climatique intelligente ;
3. L'urbanisation durable par la promotion des villes et villages intelligents et la résilience des infrastructures ;
4. La diversification du mix énergétique par la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique ;
5. La résilience aux chocs climatiques extrêmes.

1 FIGURE **LES THÉMATIQUES STRATÉGIQUES D'INVESTISSEMENTS CLIMATIQUES (2021-2025)**



Ces thématiques ou domaines d'interventions constituent le cadre d'interventions stratégiques de la Banque pour renforcer la résilience de ses Etats membres et catalyser le secteur privé dans une action climatique à caractère systémique. La résilience dans les pays de la zone UEMOA sera ainsi renforcée pour un plus grand nombre de bénéficiaires, les plus vulnérables aux impacts actuels et futurs du changement climatique.

CADRE D'INTERVENTIONS STRATÉGIQUES 2021-2025	
THÉMATIQUES STRATÉGIQUES	INTERVENTIONS
Mobilisation du secteur privé et financier	Innovation financière
Sécurité alimentaire	Agriculture durable climato-intelligente
Urbanisation durable	Promotion des Villes/villages intelligents
Diversification du mix énergétique	Promotion des énergies renouvelables
Résilience aux chocs climatiques extrêmes	Promotion de l'assurance climatique

Thématique Stratégique 1 : La mobilisation du secteur privé et du système financier dans les investissements climatiques par l'innovation financière

Il s'agira pour la Banque de créer et de déployer des instruments financiers innovants pouvant jouer un rôle catalyseur dans l'orientation des flux financiers vers le climat. La perception des risques (financiers et technologiques) associés aux investissements climatiques est souvent élevée, ce qui démotive le secteur privé et le système financier à investir à une échelle importante. Pour surmonter cette barrière, et en vue de catalyser les investissements privés, la Banque devra mobiliser les ressources concessionnelles auprès de ses partenaires et fonds climat pour pouvoir structurer : i) des facilités de préparation des projets dans la phase de développement pour accélérer le pipeline de projets bancables ayant une incidence positive sur le climat ; ii) des financements mixtes (mixage des ressources de la Banque et des ressources concessionnelles mobilisées auprès des fonds climat, bailleurs de fonds et partenaires) sous formes de prêts seniors et subordonnés avec des taux d'intérêt de sortie très compétitifs et des maturités à long termes pour inciter les promoteurs ; iii) des garanties pour atténuer les risques et catalyser l'investissement privé ; iv) des lignes vertes au Banques commerciales ; et v) des prises de participation dans les fonds de capital-investissement à fort impact climat. Le développement des mécanismes financiers appropriés est nécessaire pour attirer l'investissement privé et mobiliser les capitaux du secteur financier et les investisseurs institutionnels tels que les fonds souverains, caisse de retraite/fonds de pension, et les compagnies d'assurance dans le financement des projets contribuant à la croissance verte et à la résilience aux changements climatiques des pays membres de l'UEMOA.

Thématique Stratégique 2 : Sécurité alimentaire par le soutien à l'agriculture climato-intelligente

L'activité agricole, le changement d'affectation des terres et l'exploitation des forêts sont à l'origine de 25% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES). La population de l'Afrique subsaharienne augmente de 2,7 % par an⁹, soit plus du double de celle de l'Asie du Sud (1,2 %) et l'Amérique latine (0,9 %). La production alimentaire devrait augmenter d'au moins 100 % d'ici 2050 pour nourrir une population en augmentation qui doublera d'ici 2050 à 2,5 milliards d'habitants, soit plus d'un quart de la population mondiale. Relever ces défis est encore plus difficile considérant les conséquences liées aux changements et variabilités climatiques (hausse des températures, précipitations imprévisibles,

phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus graves et fréquents, perte de services écosystémiques et de biodiversité, etc.) qui impactent la production agricole avec une réduction moyenne du rendement de 10 à 20 %.

La croissance économique des pays membres de l'UEMOA est fortement dépendante de l'agriculture, qui emploie plus de 50% de la population. Les changements et variabilités climatiques constituent une contrainte supplémentaire majeure aux difficultés que connaissent déjà les productions agricoles. Produire des aliments sains, nutritifs et en quantité suffisante pour nourrir les 127 millions d'habitants de l'UEMOA va nécessiter des investissements dans l'agriculture climato-intelligente pour préserver les niveaux actuels de production et garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La Banque se positionnera pour accroître ses investissements dans des projets agricoles climato-intelligents pour résoudre les problèmes de productivité, d'irrigation et d'adaptation aux changements climatiques. Les techniques agricoles climato-intelligentes sont entre autres : irrigation de précision avec des technologies d'énergies renouvelables, barrage, cuvettes, crêtes de rétention, techniques du zaï et des « demi-lune » utilisées dans le Sahel pour la rétention de l'eau de pluie, utilisation des fumiers, résidus des récoltes et des légumineuses, adoption des variétés tolérantes aux chocs (températures extrêmes, inondations, ravageurs, sécheresse), amélioration du stockage, conditionnement, transport, l'agroforesterie, etc. Par ailleurs, l'amélioration de l'accès aux services d'informations climatiques en agriculture, les services financiers agricoles (incluant l'assurance climatique), sont des options avec beaucoup de potentialités.

Thématique Stratégique 3 : Urbanisation durable et promotion des villes vertes.

À l'échelle mondiale, 28% des émissions de gaz à effet de serre proviennent de la consommation d'énergie des bâtiments et 24% proviennent du secteur du transport, ce qui en font des secteurs importants pour atteindre les objectifs en matière de lutte contre le changement climatique.

La population de l'UEMOA devrait passer de 127 millions d'habitants en 2019 à 280 millions en 2050 (+121%). Cette croissance démographique s'accompagne d'une forte urbanisation des grandes villes de la zone qui entraînera des défis énormes obligeant les États à évoluer vers des modèles durables qui privilégient une transition urbaine avec la construction d'infrastructures

⁹ L'évolution démographique : <https://www.un.org/fr/un75/shifting-demographics>



**380
MW**

**la BOAD a
l'ambition de
financer le
développement
de 380 MW de
capacité de
production**

(bâtiments et transport) et d'espaces urbains verts climato-intelligents. Ce processus peut transformer les villes en moteurs de croissance favorisant la création d'emplois verts et des opportunités d'investissement estimées à 768 milliards de dollars à l'échelle de l'Afrique dans le secteur de la construction de bâtiments verts jusqu'en 2030, selon un rapport de la SFI, membre du Groupe de la Banque mondiale. Les transports, notamment la mobilité électrique, pourraient devenir un secteur émergent avec l'opportunité d'ouvrir de nouveaux marchés dans l'UEMOA.

La Banque mettra l'accent sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et climatiques dans le domaine de l'urbanisation durable et des villes vertes, permettant le financement de projets à co-bénéfice climat. Cela concerne les projets de construction des infrastructures de base, services sociaux (santé et éducation) et logements abordables, gestion des déchets, mais également les réseaux de transport favorisant la mobilité électrique, ainsi que les projets dans l'ensemble des secteurs de l'urbanisme en intégrant la résilience aux changements climatiques.

Thématique Stratégique 4 : Diversification du mix énergétique en faveur des énergies renouvelables

Le potentiel énergétique de l'UEMOA dans les énergies renouvelables (notamment les technologies solaires photovoltaïques, l'éolien, l'hydroélectricité, la biomasse, et l'hydrogène vert) est énorme, surtout en considération des besoins des zones situées hors du réseau national. Malgré ce grand potentiel, le mix énergétique de l'UEMOA est principalement caractérisé par une forte dépendance aux énergies fossiles, qui pour la plupart des pays membres représente 60 à 80% de la capacité énergétique installée. Aussi, plus de 50% de la population de l'UEMOA n'a pas accès à l'électricité, ce qui pose des défis colossaux dans la sécurité et la transition

énergétiques en droite ligne de l'Accord de Paris qui appelle à une décarbonisation rapide et la diversification du mix énergétique en faveur des énergies renouvelables.

Dans son nouveau Plan Stratégique DJOLIBA, la BOAD a l'ambition de financer le développement de 380 MW de capacité de production, y compris des sources d'énergies renouvelables et les connexions inter-régionales des réseaux électriques. Dans ce contexte, la BOAD entend jouer un rôle catalyseur à travers une approche de financement mixte avec de nouveaux instruments financiers pour accroître les investissements dans les énergies renouvelables. C'est d'ailleurs la raison d'être du programme "BOAD Climate Finance Facility to Scale Up Solar Energy Investments in Francophone West Africa LDCs" en partenariat avec le Fonds Vert pour le Climat. Ce programme vise à accélérer les investissements du secteur privé dans l'énergie solaire connectée au réseau et à créer un marché important pour les technologies solaires (PV et CSP) dans l'UEMOA. Dans un premier temps, le programme a pour objectif de mettre en place de nouvelles capacités d'environ 215 MW d'énergie solaire dans les pays de l'UEMOA. Le programme a aussi pour objectif de renforcer le cadre réglementaire et les capacités des institutions publiques dans le secteur de l'énergie afin d'attirer des capitaux privés à grande échelle suivant des modèles IPP et PPP.

Les perspectives de croissance des énergies renouvelables sont prometteuses et prioritaires dans les plans de développement énergétique et les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) des pays de la région. La Banque contribuera à sortir de la pauvreté énergétique des millions de personnes dans l'espace UEMOA, à renforcer l'efficacité énergétique et diversifier le mix énergétique en augmentant la part des énergies renouvelables pour réduire les émissions de GES.

Thématique Stratégique 5 : Résilience des infrastructures et des populations face aux chocs climatiques extrêmes

Les facteurs de stress et les événements climatiques extrêmes (température, sécheresse ou inondations) peuvent causer des dommages économiques irréversibles voire des pertes de vies humaines. Un domaine d'action clé pour les Etats est donc d'intégrer le changement climatique dans la conception d'infrastructures résilientes, la gestion d'outils et de systèmes de production plus résilients, avec un accent particulier sur la prévention grâce aux systèmes d'alerte précoce, le financement des mesures de préparation et d'atténuation des catastrophes naturelles, les assurances récoltes etc.

Dans leurs CDN, la plupart des pays de l'UEMOA préconise des investissements visant à une plus grande durabilité et une plus forte résilience des infrastructures face au changement climatique. Ces infrastructures concernent prioritairement les secteurs du transport et de la logistique (rénovation/réhabilitation de routes, infrastructures aéro/portuaires) ainsi que les zones d'habitat et de productions fragilisées (franches du littoral, zones urbaines et péri-urbaines inondables, etc).

Dans leurs CDN, certains Etats membres soulignent également comme mesures d'adaptation prépondérantes, l'importance du renforcement de leur système d'information climatique. L'assurance climatique qu'elle soit agricole, pastorale ou encore liée au secteur de la pêche figure également dans ces mesures d'adaptation préconisées dans les CDN des Etats pour renforcer la résilience des populations et des écosystèmes aux chocs climatiques.

La Banque vise à accroître la résilience des Etats membres aux aléas climatiques auxquels ils sont fréquemment exposés à travers une meilleure gestion des risques et catastrophes naturels. Dans ce cadre, elle continuera à développer des initiatives, produits et partenariats stratégiques sur ; i) la conception et la réalisation d'infrastructures plus durables, et sur ; ii) l'assurance climatique tels que son programme d'assurance récolte et le projet PACAN en partenariat avec la KfW « Prêts Adaptés aux Catastrophes Naturelles ».

La Banque vise à accroître la résilience des Etats membres aux aléas climatiques auxquels ils sont fréquemment exposés





ACTIVITÉ MOTRICE 2 Mobilisation de la finance climat

Les Etats membres sont confrontés à des besoins de financement colossaux en matière d'adaptation et d'atténuation au changement climatique, ce qui appelle la BOAD à rehausser son ambition dans la mobilisation de la finance climat. Dans le cadre de la mise en œuvre des CDN, des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (Nationally Appropriate Mitigation Action - NAMA) et des Plans Nationaux d'Adaptation (PNA), il est indispensable de développer des mécanismes financiers appropriés pour soutenir les engagements des Etats. A cet effet, la Banque explorera les différentes opportunités aussi bien au niveau multilatéral que bilatéral pour mobiliser les ressources en vue de soutenir les efforts à la résilience et à l'adaptation dans les pays de la zone UEMOA.

Les principales actions envisagées pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

1. Accroître la mobilisation des financements auprès des Fonds dédiés au Climat et partenaires financiers ;
2. Promouvoir la mobilisation des ressources à travers les émissions d'obligations durable sur les marchés de capitaux sous forme d'obligations durables et ;
3. Promouvoir un mécanisme régional de bonification climat.

Action 1 : Accroître la mobilisation des financements auprès des Fonds Climat et Partenaires Financiers

La Banque renforcera son positionnement auprès des principaux fonds internationaux afin que ces derniers assurent l'effet levier pour le financement des approches programmatiques et d'ampleur sous régionale. Ces fonds ciblés par la Banque sont : le Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM), le Fonds d'Adaptation (FA) et le Fonds Vert pour le Climat (FVC).

La Banque travaillera au renouvellement de ses accreditations et à l'amélioration de sa performance en matière d'instruction et de mise en œuvre des projets auprès du FEM et du FA. Au niveau du FVC, il s'agira en outre d'œuvrer au relèvement du niveau de son accréditation de manière à lui permettre:

i) de présenter des projets classés en catégorie A au plan environnemental et social, ce qui ouvre des possibilités de proposer de grands projets structurants et d'élargir le champs d'identification de projets; ii) outre les dons et prêts concessionnels, de solliciter des instruments financiers comme les prises de participation (capital-investissement) dans les projets ou Fonds d'investissement ; et iii) d'intervenir sur les projets ou programmes dont le montant global excède 250 millions de dollars.

Par ailleurs, la Banque continuera de diversifier la mobilisation de la finance climat à travers ses partenaires financiers tels que la Banque Mondiale, la BAD, l'AFD, la KfW, la BEI, les coopérations bilatérales et multilatérales, éventuellement l'Union Européenne (UE), etc.

Action 2 : Promouvoir la mobilisation des ressources à travers les émissions d'obligations durables

Les obligations vertes et durables sont des instruments efficaces pour aider à financer les objectifs de développement (ODD) et la transition vers des modèles économiques à bas carbone et résilients aux changements climatiques. Les émissions mondiales d'obligations de financement durable ont totalisé 544,3 milliards de dollars en 2020, soit plus du double du total en 2019, établissant ainsi un record historique. Les émissions durables encouragent non seulement un haut niveau de transparence, mais renforcent aussi le suivi de l'action climatique et la durabilité environnementale et favorisent l'harmonisation de l'évaluation et des rapports sur les impacts attendus des projets financés. Cela renforce le rôle des marchés de capitaux dans la finance climatique en encourageant les investisseurs à orienter les flux financiers sur des investissements durables et socialement responsables. La BOAD ambitionne de se positionner comme un émetteur de choix en Afrique et de mobiliser des ressources importantes sur les marchés de capitaux pour financer le développement durable des pays de l'UEMOA.



La Banque renforcera son positionnement auprès des principaux fonds internationaux afin que ces derniers assurent l'effet levier

Action 3 : Promouvoir un mécanisme régional de bonification climat

La Banque envisage d'explorer la possibilité de mettre en place un mécanisme de financement régional, à l'instar du Fond régional de bonification de manière générale et du Fonds de bonification de la Facilité du Sahel en particulier. Ce dernier Fond qui était dédié aux projets agricoles climato- compatibles, a permis à la BOAD de poursuivre le financement des projets sur son guichet concessionnel et encourager le financement des projets d'adaptation dans ses Etats membres.

Ce mécanisme de bonification permettrait d'une part d'adapter les ressources de la Banque de manière à améliorer le financement des projets climat, et d'autre part de catalyser les investissements climatiques dans les pays de l'UEMOA. Cela se ferait à travers la mise en place des mesures pour inciter les promoteurs publics et privés à intégrer le climat dans les projets et à prioriser les investissements à faibles émissions de carbone et résilients aux changements climatiques.

2.2. AXE D'INTERVENTION II : DÉVELOPPER UN PÔLE D'EXPERTISE ET DE CONSEIL SUR L'INVESTISSEMENT CLIMATIQUE

Pour répondre efficacement à ses nouveaux engagements, les risques systémiques liés au changement climatique (risques physiques et risques de transition) devront mieux être intégrés dans les opérations de la Banque. Cette intégration pourra être facilitée par le développement d'un pôle d'expertise sur l'investissement climatique et l'accompagnement à l'alignement à l'Accord de Paris.

Les principales activités motrices envisagées pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

1. Développement d'un pôle d'expertise et de conseil sur l'investissement climatique et l'alignement à l'Accord de Paris
2. Intégration du climat dans les opérations de la Banque

ACTIVITÉ MOTRICE 1

Développement d'un pôle d'expertise et de conseil sur l'investissement climatique

Tous les développeurs de projets n'ont pas l'expérience et les connaissances nécessaires pour réaliser la préparation technique et financière nécessaire pour attirer des fonds pour des projets favorables au climat. Pour résoudre ce problème, la BOAD entend

développer un pôle d'expertise et de conseil qui sera à même de mener des études de faisabilité et de marché, structuration des investissements climatiques, préparation de projets, appuis techniques de service aux Etats et promoteurs privés. Le pôle d'expertise sera un centre de services et de conseils qui sera chargé de l'origination des projets agissant comme apporteurs d'affaires pour la Banque d'une part et fournira des conseils à la Banque et à ses partenaires (Etats, promoteurs privés, etc) sur la conception et la préparation des projets climat ainsi que leur structuration technique et financière d'autre part.

Pour être à la mesure des cibles proposées dans le nouveau Plan Stratégique DJOLIBA, la mise en place et le développement d'une fonction dédiée à l'intégration des priorités climatiques dans les opérations s'avèrent nécessaire au sein de la Banque.

Cette fonction à organiser en pôle d'expertise climat sera la cheville ouvrière de la Banque dédiée à accompagner les pays dans la construction de leur trajectoire bas carbone et résiliente conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. Le pôle d'expertise climat travaillera à la mise en œuvre des engagements pris par la Banque en tant que membre de l'IDFC et apportera un soutien aux unités opérationnelles pour un réel changement de paradigme dans les opérations promues par la Banque.

ACTIVITÉ MOTRICE 2

Intégration du climat dans les opérations de la Banque

Le pôle d'expertise jouera aussi un rôle important dans l'intégration du climat au sein des opérations de la Banque afin de prendre en compte le risque climatique au niveau des projets instruits dès leur identification et dans le rapportage sur leur performance. Cela nécessitera le développement d'outils (bilan carbone et indice de vulnérabilité), de revue et d'analyse des risques climatiques (risques physiques et risques de transition), et de rapportage de la finance climat suivant entre autres les principes communs de l'IDFC. La revue des risques et leur analyse auront vocation à alimenter directement le dialogue sur les politiques de développement et les stratégies climatiques à moyen (CDN avec un horizon de planification fixé à 2030) et plus long terme (PNA avec un horizon de planification fixé à 2050).

Pour faciliter l'opérationnalisation du cadre d'interventions stratégiques, un guide des investissements climatiques sera développé pour accompagner les développeurs de projets dans la sélection pertinente des activités d'adaptation et d'atténuation. Cet outil sera intégré aux outils climat liés à la revue des risques climatiques pour les activités d'adaptation et à la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre pour les activités d'atténuation.



2.3. AXE D'INTERVENTION III : CONSOLIDER LA PRISE EN COMPTE DES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DU GENRE

Une gouvernance solide de l'environnement est un élément fondamental dans les opérations de la BOAD pour assurer le développement durable des pays membres de l'UEMOA. La Banque a toujours eu un intérêt particulier pour la protection de l'environnement et la bonne gestion des ressources naturelles dans les opérations qu'elle finance. Les risques environnementaux et sociaux (E&S) sont un aspect important de la durabilité d'un projet. Ne pas en tenir suffisamment compte expose la Banque à des risques de crédit, de responsabilité et de réputation. Déjà en 2002, il est apparu à la Banque, à l'instar d'autres institutions de financement du développement, la nécessité de porter un regard plus attentif à la gestion environnementale et sociale des projets dans le souci de la protection des populations, de leurs cadres de vie et des écosystèmes. La BOAD a souscrit aux Principes de l'Equateur lancés en juin 2003 et révisés en juillet 2006. Il s'agit d'un ensemble de dispositions qui visent une autorégulation efficace du marché financier en vue d'une gestion saine des problèmes sociaux et environnementaux liés au financement de projets. Il y a donc, à travers l'élaboration de ces principes, la reconnaissance de la responsabilité sociale du milieu bancaire, la reconnaissance du rôle que peuvent jouer les financiers dans la promotion d'une gestion responsable de l'environnement ainsi que d'un développement social responsable. Dans ce cadre, la BOAD a élaboré différents outils (manuels de politiques et procédures) servant de guides pour la gestion environnementale et sociale, et l'intégration du genre dans les projets qu'elle finance.

Pour les cinq prochaines années, le positionnement transversal de cet aspect par rapport à l'ensemble des opérations de la Banque sera réaffirmé. En effet, sa contribution à la mobilisation des ressources auprès de partenaires de plus en plus exigeants sur la question environnementale et sociale ainsi que son action dans les différents types de coopération avec les partenaires scientifiques, techniques et financiers, ne sont plus à démontrer. En conséquence, la question de son positionnement demeure importante pour la réussite des objectifs de la Banque.

Par ailleurs, au cours du quinquennat 2021-2025, un accent sera mis sur la nécessité de la mise à jour des politiques et procédures de la Banque et la sensibilisation de toutes les parties prenantes.

La situation des sauvegardes environnementales et sociales a considérablement évolué avec le genre et d'autres défis émergents tels que la violence basée sur le genre, les droits de l'homme et les chaînes d'approvisionnement, l'activisme de la société civile etc., exigeant une plus grande responsabilisation des promoteurs de projets dans un contexte plus large de gouvernance environnementale et sociale (ESG) et des objectifs de développement durable (ODD).

Le programme de consolidation de la prise en compte des aspects environnementaux, sociaux et de genre dans les projets financés par la Banque consiste à renforcer le Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) et Genre de la BOAD pour accroître l'impact de ses opérations en faveur des Etats.

ACTIVITÉ MOTRICE 1

Renforcement du Système de gestion environnementale et sociale

Le renforcement du système de gestion environnementale et sociale consistera à : i) mettre à jour la stratégie environnementale et les politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque ; ii) internaliser les acquis E&S ; iii) renforcer la communication, diffusion et promotion des bonnes pratiques ; iv) développer des partenariats d'assistance technique et de collaboration avec d'autres banques de développement multilatérale et institutions scientifiques.

Il s'agira dans un premier temps, de faire un diagnostic du SGES de la Banque et de mettre à jour les documents de politiques et de procédures conformément aux normes internationales en la matière. Ensuite, l'internalisation des acquis consistera à organiser des sessions de formation au niveau de l'unité organisationnelle (UO) en charge de l'environnement et de sensibilisation au niveau des autres agents des directions opérationnelles ainsi que de la Haute Direction.

La communication, diffusion et promotion des bonnes pratiques consisteront à conduire des activités de formation et sensibilisation au profit des



«favoriser la prise en compte des questions de genre dans les opérations de la Banque et de soutenir l'action entreprise par les pays membres de la Banque pour la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes»

partenaires (secteur public et privé, agences environnementales nationales, banques commerciales) de la Banque sur des questions relatives à l'environnement et son importance en vue de renforcer la visibilité de la Banque dans la sous-région.

ACTIVITÉ MOTRICE 2

Renforcement de l'égalité femmes-hommes

Les changements climatiques affectent différemment les femmes et les hommes en raison des rôles de genre, des différents moyens de subsistance et de la vulnérabilité accrue des femmes face aux catastrophes liées au climat.

La BOAD s'est dotée en 2012 d'une Politique en matière d'intégration du genre, laquelle vise à « favoriser la prise en compte des questions de genre dans les opérations de la Banque et de soutenir l'action entreprise par les pays membres de la Banque pour la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes ». Elle contient une stratégie opérationnelle, une stratégie institutionnelle et une stratégie d'allocation des ressources financières. L'adoption d'une approche basée sur le genre a pour objectif principal la contribution de la Banque à l'égalité femme-homme (EFH) et à l'autonomisation des femmes en Afrique de l'Ouest au travers de ses investissements directs et de ses partenariats. Cette approche est cohérente avec les orientations internationales telles que les Objectifs de Développement Durable, la Déclaration et programme d'action de Beijing de 1995, et l'Accord de Paris 2015, notamment. Dans les perspectives de cette nouvelle stratégie, le renforcement de l'égalité femmes-hommes sera atteint grâce à la mise en œuvre d'un programme en deux volets : le volet institutionnel qui vise à assurer la transformation interne de la Banque ; et le volet opérationnel centré sur l'intégration de la dimension genre dans les opérations de la Banque.

Les principales actions envisagées pour renforcer l'EFH sont les suivantes :

1. Mise à jour de la politique EFH et mise en œuvre de son opérationnalisation
2. Catégorisation des projets en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
3. Renforcement de l'EFH dans les procédures des ressources humaines

Action 1 : Mise à jour de la Politique en matière de genre et son opérationnalisation

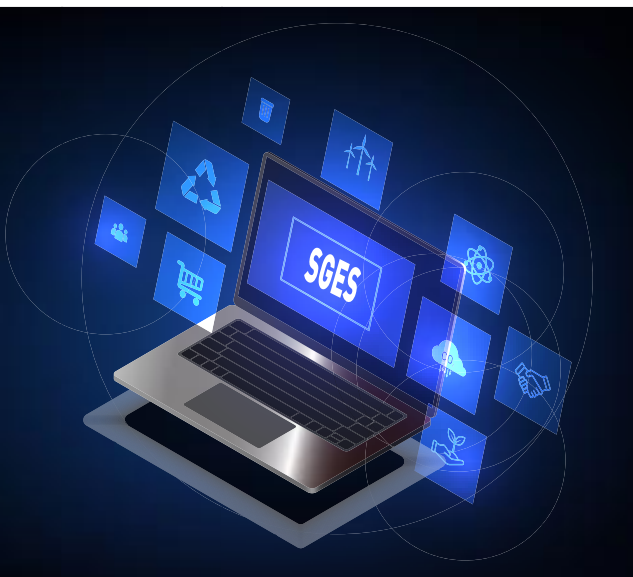
La Banque prioritairement mettra à jour sa Politique en matière de genre et l'opérationnalisera à l'aide d'une stratégie et d'un plan d'actions ciblant le volet institutionnel et opérationnel. Pour ce faire, la Banque bénéficiant du soutien de ses partenaires, a lancé un diagnostic institutionnel pour le renforcement organisationnel (DIRO) dont les résultats seront disponibles en 2021. Les politiques et procédures de la Banque couvrant la composante genre seront révisées et actualisées à la lumière des conclusions et recommandations de ce diagnostic.

Action 2 : Adoption d'un processus de catégorisation des projets et systématisation de l'analyse et du suivi évaluation genre dans le portfolio de projets

La Banque ambitionne de se doter d'un processus de catégorisation des projets selon les marqueurs élaborés par le Comité d'Assistance au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). Cet outil est destiné à l'analyse de la contribution ainsi que de la cohérence des projets et programmes avec les standards internationaux et nationaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette évaluation permettra la réalisation de Plan d'Actions Genre pour les projets et programmes financés par la Banque.

Action 3 : Renforcer l'EFH dans les procédures de ressources humaines

La Banque s'engagera à améliorer la représentativité des femmes à l'interne en assurant une répartition équitable à travers les départements et en fonction des niveaux hiérarchiques. Les résultats du diagnostic DIRO seront pris en compte pour améliorer les procédures de gestion des recrutements, d'avancement et de rétention afin qu'ils soient sensibles au genre. À la lumière des résultats du diagnostic, la Banque mettra en œuvre les mesures nécessaires





pour adresser les potentielles pratiques discriminatoires ou renforcer les pratiques positives. La Banque veillera également à mettre en œuvre des actions spécifiques en faveur du leadership des femmes (mentorat, formation, réseautage, etc.)

2.4. AXE D'INTERVENTION IV : LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLE, RÉGLEMENTAIRE, TECHNIQUE, ET FINANCIÈRE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE

La Banque se dotera des capacités institutionnelles requises pour être à même de répondre aux défis et enjeux en matière de gestion environnementale, sociale et de lutte contre les effets négatifs des changements climatiques. Sur le plan opérationnel, la mise en œuvre de la vision de la Banque dans le cadre de cette nouvelle Stratégie Environnement et Climat nécessitera :

- i) le renforcement des capacités et compétences de l'Unité Organisationnelle en charge de l'environnement et du climat (DEFIC) et des Directions Opérationnelles sur plusieurs fronts : prospection, identification, formulation et développement des projets climat, conseil technique et financier sur les opérations climat, mobilisation de la finance climat et des fonds de préparation de projets, intégration du climat, évaluation environnementale et sociale intégrant la dimension genre, supervision, et évaluation ex-post ;
- ii) l'acquisition de nouveaux spécialistes expérimentés pour renforcer l'expertise de la Banque dans les domaines de l'environnement et du climat ;
- iii) la mise en œuvre effective des partenariats d'assistances techniques avec nos partenaires techniques et financiers dans les domaines de l'environnement et du climat ;
- iv) le renforcement des capacités financières de la Banque pour accélérer les investissements climatiques et offrir des prestations de services de conseil, pouvant porter notamment sur la

réalisation d'études de faisabilité et de marché, la structuration des programmes d'investissements climatiques et des projets climat ;

- v) le renforcement du positionnement institutionnel des fonctions «environnement et climat» pour assurer une meilleure gouvernance, transversalité, synergie et exécution opérationnelle ; et
- vi) une amélioration du cadre réglementaire avec l'élaboration et l'adoption de nouveaux documents y compris la Politique climat de la Banque, pour mieux encadrer ses activités dans la finance climat.

2.5. AXE D'INTERVENTION V : RENFORCER LE LEADERSHIP DE LA BANQUE DANS LA SOUS-RÉGION SUR LE FINANCEMENT DES ACTIONS À FORT IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT, LE SOCIAL ET LE CLIMAT

Pour réussir dans la mise en œuvre des différentes activités décrites ci-dessus, la Banque devra conforter sa position de leader dans la sous-région ouest-Africaine et de premier interlocuteur des Etats membres de l'UEMOA sur les enjeux liés à l'environnement et au financement du changement climatique.

Les principales actions envisagées pour renforcer le positionnement de la Banque sont les suivantes :

1. Poursuite des partenariats et des échanges de bonnes pratiques
2. Communication et sensibilisation

ACTIVITÉ MOTRICE 1

Poursuite des partenariats et des échanges de bonnes pratiques

Les programmes bilatéraux et multilatéraux mis en place par la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ainsi que d'autres conventions (CNULCD, CDB, etc.) seront activement explorés par la Banque. Aussi, des démarches seront entreprises en vue de développer une coopération avec les partenaires pour mobiliser le maximum de moyens financiers et techniques



La Banque devra conforter sa position de leader dans la sous-région ouest-Africaine et de premier interlocuteur des Etats membres de l'UEMOA sur les enjeux liés à l'environnement

dédiés aux différents domaines de la protection de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques, la lutte contre la dégradation des terres et la préservation de la diversité biologique (AFD, BEI, Banque mondiale, BAD, KfW, PNUD, PNUE, FIDA, ONUDI, FAO, GGGI, Union Européenne, et toutes autres Institutions bilatérales ou multilatérales).

La Banque pourra davantage affirmer son leadership en menant en tant que Lead ou Co-Lead des initiatives stratégiques, rencontres et événements sur le Climat et l'Environnement. Parallèlement, la Banque devra également renforcer la coopération et les partenariats dans l'action climatique. Aussi, il serait très important de mener des activités en marketing et communication sur les meilleurs pratiques et standards autour des thèmes liés aux investissements climatiques et aux normes de sauvegardes environnementales et sociales et genre, pour une adhésion plus prononcée du secteur privé et des Etats.

ACTIVITÉ MOTRICE 2

Communication et sensibilisation

Pour garantir la visibilité des effets de la Stratégie Environnement et Climat et faire avancer l'agenda de la Banque sur l'action environnementale et climatique, la Banque appuiera l'organisation de plusieurs événements portant sur les thèmes clés de l'environnement et du climat au niveau des Pays de la zone.

Une attention particulière sera accordée à la participation de la Banque aux COP de la CNUCC, de la CNULCD et de la CDB. La Banque continuera à plaider en faveur d'une croissance résiliente au climat et à faible teneur en carbone, tout en s'appuyant sur son expérience, son savoir et sa capacité de mobilisation pour aider les Etats membres à poursuivre leurs ambitions au titre de

l'Accord de Paris. Elle continuera également à œuvrer de concert avec ses partenaires au renforcement du plaidoyer. Pour sa part, le personnel de la Banque continuera à contribuer aux discussions et aux débats, à travers la publication de blogs, d'articles et d'ouvrages sur son rôle de premier interlocuteur des Etats membres sur le climat. La Banque procèdera par ailleurs à la mise à l'échelle de la production de savoir économique et sectoriel, de films, d'expositions et de divers rapports au cours de la période de mise en œuvre de sa stratégie.

La communication autour de l'agenda de la Banque sur les changements climatiques sera basée sur les éléments suivants :

- l'accent à mettre sur les réalisations des bonnes pratiques pour leur mise à l'échelle ;
- l'institution de « champions » dans les secteurs et/ou activités-clés, qu'il s'agisse des Etats membres ou des programmes inscrits dans le cadre d'interventions ;
- les produits et/ou événements de communication et de sensibilisation (y compris la préparation et la diffusion de bulletins d'information tels que ceux qui sont préparés pour les obligations vertes et les financements climatiques, en vue de promouvoir la sensibilisation à ces initiatives) ;
- l'importance des médias numériques et sociaux pour le ciblage d'un public nouveau (y compris les plus jeunes).

La promotion de la visibilité et de la crédibilité contribuera à appuyer la préparation d'une solide réserve de projets, à mobiliser des ressources substantielles, en particulier auprès des fonds climatiques, et à saisir davantage d'opportunités pour appuyer et encourager les Etats membres dans leurs efforts pour emprunter la voie vers un développement à faible teneur en carbone et résilient au climat.





APPROCHES DE MISE EN ŒUVRE, CADRE DE RESULTATS, ET SUIVI-EVALUATION

La mise en œuvre réussie des actions prévues passe par la mise en place d'une gouvernance renforcée de l'action climatique et un ancrage institutionnel efficient des fonctions environnement et climat au sein de la Banque.



1

APPROCHES DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre réussie des actions prévues passe par la mise en place d'une gouvernance renforcée de l'action climatique et un ancrage institutionnel efficient des fonctions environnement et climat au sein de la Banque.

1.1. LA GOUVERNANCE DE L'ACTION CLIMATIQUE DE LA BANQUE

En adhérant à l'initiative Climate Action in Financial Institutions, la BOAD s'est engagée à mettre en œuvre des actions conformément aux cinq (05) principes suivants : (i) élaborer une stratégie climat ; (ii) gérer les risques climatiques ; (iii) promouvoir des objectifs intelligents pour le climat ; (iv) améliorer sa performance climatique et

(v) rendre compte de son action pour le climat. Ces principes structurent la gouvernance de l'action climatique au sein de la Banque autour de l'implication de la Haute Direction jusqu'à la reddition des comptes en passant par la mise en place des outils nécessaires (Voir feuille de route de l'alignement à l'Accord de Paris en annexe 1).

Les interventions de la SEC II s'inscrivent en droite ligne des grands principes généraux énoncés dans le cadre de l'initiative Climate Action in Financial Institutions, à laquelle la BOAD a adhéré en tant que membre de l'International Development Finance Club (IDFC). Chaque principe repose sur des actions génériques (cf. tableau ci-dessous).

1 TABLEAU

CINQ PRINCIPES DIRECTEURS D'INTÉGRATION DES PRIORITÉS CLIMATIQUES (IDFC, 2015)

PRINCIPES	ACTIONS
1 S'engager dans les stratégies climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Engagement par la Haute Direction, définition d'une stratégie assortie de priorités et des objectifs clairement définis Intégration des considérations relatives au changement climatique dans les activités de prêt Amélioration de la compréhension et la gestion des risques climatiques. Évaluation du portefeuille, du pipeline et des nouveaux investissements. Détermination avec les clients des mesures appropriées pour renforcer la résilience aux impacts climatiques et améliorer la durabilité à long terme des investissements.
2 Gérer les risques climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Promotion des approches pour générer des instruments, des outils et des connaissances sur l'identification et la gestion des risques.
3 Promouvoir les objectifs climato- intelligents	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation de financements et développement de véhicules de financement spécialisés, de produits, tels que les obligations vertes, les mécanismes de partage des risques ou de financement mixte. Collaboration avec les clients et partenaires techniques et financiers
4 Améliorer les performances climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Modification de l'exposition du portefeuille aux risques en intégrant davantage les priorités liées à la résilience, et le partage des leçons apprises pour aider à intégrer davantage les considérations climatiques
5 Promouvoir la transparence	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des outils opérationnels pour améliorer la performance climatique des activités, notamment à travers le suivi et la surveillance des indicateurs liés aux priorités en matière de changement climatique, y compris les rapports sur les Gaz à Effet de Serre (GES), prêts et volumes des investissements, ainsi que la proportion des engagements liés au climat.

1.2. L'ANCRAGE INSTITUTIONNEL DES FONCTIONS ENVIRONNEMENT ET CLIMAT AU SEIN DE LA BOAD

L'opérationnalisation des différents axes d'interventions stratégiques nécessite une organisation adaptée à travers le renforcement des missions de l'unité organisationnelle (UO) en charge de l'Évaluation Environnementale et Sociale, de la Finance Climat, et la création d'une nouvelle unité ou pôle d'expertise en charge de l'intégration et du conseil climatique dans les opérations de la Banque (Figure 2).

Ainsi, les missions des unités existantes seront révisées et leurs effectifs renforcés. Quant au nouveau pôle d'expertise à mettre en place, ses responsabilités seront les suivantes :

Sur le plan stratégique

- Conseiller les Etats membres dans leurs efforts de lutte contre le changement climatique et veiller à la prise en compte des objectifs nationaux des CDN dans les programmes et projets promus par la Banque ;

- Soutenir l'opérationnalisation, le suivi de la mise en œuvre et l'actualisation du cadre stratégique d'investissements climatiques de la Banque ;
- Assurer une veille du bon fonctionnement de la gouvernance de l'action climatique au sein de la Banque conformément aux principes de l'IDFC

Sur le plan opérationnel

- Œuvrer à l'accélération des investissements climatiques dans l'UEMOA ;
- développer et soutenir la maîtrise des outils d'analyse et de gestion de risques climatiques dans les opérations de la Banque ;
- appuyer les divisions opérationnelles dans l'origination des opérations, le suivi de la mise en œuvre des indicateurs climat dans les opérations financées par la Banque ;
- renforcer les capacités et les connaissances en matière de lutte contre les changements climatiques au sein et en dehors de la Banque.

2 FIGURE

MISSIONS DE L'UO EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CLIMAT DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE ENVIRONNEMENT – CLIMAT 2021-2025

Sauvegarde Environnementale et Sociale	Pôle d'expertise et de conseil sur l'investissement climatique	Mobilisation de la Finance Climat
<ul style="list-style-type: none"> • Définir les procédures de diffusion, d'application et de mise à jour des politiques et directives environnementales, sociales, et du genre de la Banque • Renforcer les capacités et les connaissances au sein de la Banque pour réaliser l'importance de la prise en compte des aspects E&S en vue de faire face aux risques de réputation et de crédit • Veiller à l'application des procédures, et à la prise en compte des aspects environnementaux, sociaux, et l'intégration du genre dans les programmes et projets mis en œuvre ou promus par la Banque • Contribuer à l'évaluation, à la supervision et au suivi des différents programmes et projets de la Banque, en vue d'apprécier l'effectivité de la prise en compte des mesures environnementales, sociales, et du genre • Assurer le suivi des indicateurs de performance environnementaux et sociaux en relation avec l'évolution environnementale régionale et mondial • Appuyer les autres divisions opérationnelles dans l'exécution, y compris le suivi des indicateurs environnementaux, sociaux, et du genre 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des services de conseil sur les investissements climatiques, préparation et structuration des projets, appuis techniques aux états et promoteurs privés sur les aspect climats • Conseiller les Etats membres dans leur efforts de lutte contre le changement climatique et intégrer les priorités nationales dans les programmes et projets climat de la Banque • Soutenir l'opérationnalisation, le suivi de la mise en œuvre et l'actualisation de la stratégie Climat de la Banque • Intégrer le climat dans les opérations de la Banque et appuyer les unités opérationnelles dans l'exécution de la stratégie climat de la Banque • Développer et soutenir la maîtrise des outils d'analyse et de gestion de risques climatiques dans les opérations de la Banque, y compris ceux du secteur privé • Renforcer les capacités et les connaissances au sein de la Banque pour relever les défis du changement climatique et positionner la Banque comme pôle d'expertise en matière d'investissement climat dans la sous-région et sur le plan international 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser la Finance Climat auprès des mécanismes financiers climat et partenaires financiers pour promouvoir les solutions sobres en carbone et résilients aux changements climatiques des pays membres de l'UEMOA • Identifier et développer le portefeuille des projets et programmes climat de la Banque • Soutenir le développement de véhicules de financement spécialisés, des produits, tels que les obligations vertes, les mécanismes de garanties et de financement mixte pour accélérer les investissements climatiques; • Assurer la mise en oeuvre des projets ou programmes approuvés 



2

CADRE DE RÉSULTATS

La mise en œuvre des différentes actions proposées au titre des axes d'intervention stratégiques contribuera aux résultats suivants :

TABLEAU

CADRE DE RÉSULTATS DE LA STRATÉGIE ENVIRONNEMENT ET CLIMAT 2021-2025

AXES	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2025	ANNÉES				
				1	2	3	4	5
Axe opérationnel N°1 Accélérer les investissements climatiques dans la zone UEMOA et accroître la mobilisation de la finance climat	1.1. Formuler et investir dans des programmes stratégiques sur le positionnement de la Banque en matière d'investissements climatiques 1.2. Mobiliser la finance climat pour catalyser les investissements climatiques	- Pourcentage des engagements de la Banque dédiés à la lutte contre les changements climatiques - Nombre de bénéficiaires dont les capacités de résilience sont renforcées - Tonnes de CO ₂ eq évité ou réduit - Montant mobilisé auprès des fonds climat et autres partenaires financiers pour servir de levier aux investissements climatiques de la Banque	- 25% - 25 millions - 18 millions - 175 000 M FCFA					
Axe opérationnel N°2 : Développer un pôle d'expertise et de conseil sur l'investissement climatique	2.1. Développement d'un Pôle d'expertise sur l'investissement climatique 2.2. Intégration du climat dans les opérations de la Banque à travers la mise en place outils	Mise en place d'une structure dédiée pour un pôle d'expertise et de conseil sur l'investissement climatique Nombre de projets climat développés, structurés et financés Nombre d'appuis apportés aux structures de la banque, aux Etats, et au secteur financier de l'UEMOA en matière d'intégration du climat Nombre d'outils développés et mis à jour continuellement sur l'intégration du climat dans les opérations de la Banque	- Un pôle d'expertise et de conseil sur l'investissement climatique est mise en place - Nombre de projets climat développés, structurés et financés - Un guide des investissements climatiques développé - Une base de données développée sur le profil climatique des pays et mise à jour continuellement - Un outil bilan carbone mis en place - Un outil d'analyse des risques climatiques mis en place - Un outil de reporting du portefeuille climat - 10 sessions de formations et sensibilisations - 100 % des requêtes reçues sont adressées					
Axe opérationnel N°3 : Consolider la prise en compte des aspects environnementaux sociaux et du genre dans les opérations promues par la Banque	3.1. Renforcer et moderniser le Système de gestion environnementale et sociale 3.2. Renforcement de l'égalité femmes-hommes	- % des projets ayant fait l'objet d'évaluation et de suivi au plan environnemental et social - % des projets ayant fait l'objet d'une analyse et de suivi du genre	- 100% des projets financés par la Banque sont soumis à une évaluation environnementale et sociale - 100% des projets financés par la Banque font l'objet d'une analyse et de suivi genre					



AXES	ACTIONS	INDICATEUR	CIBLES 2025	ANNÉES				
				1	2	3	4	5
Axe transversal N°4 Renforcer les capacités institutionnelle, réglementaire, technique, et financière en matière environnementale et climatique	4.1 Renforcer le positionnement institutionnel de l'environnement et du climat 4.2 Renforcer des compétences et recrutement de spécialistes expérimentés 4.3 Elaborer et mettre à jour les documents cadre E&C 4.4 Mise en œuvre effective des programmes d'assistances techniques	- Nombre de Spécialistes climat recruté - Nombre de séances de formation et de sensibilisation sur l'intégration du climat et l'investissement climatique en faveur des cadres des Directions Opérationnelles et des Missions Résidentes et de l'UO en charge de la finance climat	- 4 experts pour le climat et 2 Spécialistes E&S recrutés - 5 formations et sensibilisation créées - 1 politique climat - 1 stratégie climat - 1 manuel de supervision des projets finance climat - 1 Manuel ou procédures d'intégration du climat - Les programmes d'assistances techniques sont mis en œuvre					
Axe transversal N°5 Renforcer le leadership de la Banque dans la sous-région sur le financement des actions à fort impact sur l'environnement, le social et le climat	5.1. Signer des partenariats des techniques et financier 5.2. Organiser et participer à des événements, colloques sur l'environnement et la finance climat	- Nombre de partenariats stratégiques renforcés - Nombre d'initiatives stratégiques, rencontres et événement où la Banque a joué un rôle important tant que Lead ou Co-Lead - Nombre d'activités de promotion des investissements verts et climatiques dans le secteur privé et le secteur public ; et production de vidéos, kits et gadgets publicitaires - Nombre d'événements internationaux en matière d'environnement et de climat auxquels elle a participé	- 9 - 5 - 25 - 10					

3

DISPOSITIF DE PILOTAGE ET DE SUIVI - ÉVALUATION

Le dispositif de pilotage sera assuré par un comité de pilotage de la SEC II (COPII-SEC II) qui sera principalement chargé de suivre la mise en œuvre des orientations stratégiques.

Le suivi et l'évaluation revêtent une importance cruciale pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie et de sa déclinaison en opérations. La Banque continuera donc de procéder au renforcement, à la rationalisation et à l'harmonisation du suivi et de l'établissement de rapports à ce sujet, ainsi qu'à l'évaluation des initiatives climatiques (indicateurs d'adaptation et de résilience, comptabilité des émissions de GES) en vue d'améliorer le cadre de mesure des résultats, de renforcer les capacités et de faciliter l'apprentissage fondé sur des bases factuelles. La Stratégie et sa déclinaison en opérations seront suivies à trois niveaux auprès de l'Unité organisationnelle en charge de l'intégration du Climat :

Au niveau des Programmes/Projets

Chaque projet soumis à l'approbation devra comprendre une section portant sur les changements climatiques, section évaluant : i) la contribution du projet à renforcer la résilience au climat et à promouvoir un développement à faible teneur en carbone ; ii) la contribution financière du projet à l'atteinte de la cible de la Banque d'allouer 25 % de ses approbations annuelles comme financement climatique d'ici 2025, ainsi que ; iii) les mécanismes de financement climatique auxquels le projet aura accès pour la mobilisation de ressources additionnelles.



Au niveau des Pays et des Secteurs-clés

Les missions résidentes de la Banque et les départements chargés des opérations sectorielles assumeront la responsabilité du suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie dans leur pays et secteurs respectifs. Les départements chargés des opérations devront recourir au cadre de suivi et d'évaluation pour déterminer leur approche globale pour l'élaboration des projets ciblant les changements climatiques, tout en veillant à la résilience des projets aux changements climatiques.

La plupart des pays ne disposent pas des capacités nécessaires pour mettre en place un système efficace de suivi de la performance pour les indicateurs portant sur l'atténuation et l'adaptation. Pour garantir la fiabilité des données utilisées pour la mesure de la performance, l'appui au renforcement des capacités dans le domaine de la mesure des résultats de-

vrait être un volet à part entière des projets et programmes de la Banque.

Au niveau de la Banque

Les résultats feront l'objet d'un suivi assuré par l'Unité organisationnelle chargée de l'Intégration Climatique, en collaboration avec celle de l'Evaluation des résultats de développement de projets.

Au regard du haut degré d'incertitudes concernant les changements climatiques (impacts, horizons temporels, modèles, scénarios) la Banque procédera à la revue annuelle de ce cadre pour déterminer les nouveaux domaines présentant des risques et des incertitudes et effectuer des ajustements si nécessaires. S'agissant des évaluations indépendantes, l'évaluation indépendante du développement de la Banque évaluera les résultats de la Stratégie à mi-parcours (2023) conformément aux objectifs de la Stratégie.

4

CONDITIONS CRITIQUES DE SUCCÈS

La mise en œuvre et le succès de la SEC II nécessitera les dispositions ci-après :

- 1) l'engagement et le leadership de la Haute Direction dans l'exécution de la SEC II ;
- 2) l'élaboration et l'adoption d'une Politique climat par les instances décisionnelles de la Banque ;
- 3) la formulation et l'attribution des indicateurs de performance aux Unités Organisationnelles Opérationnelles pour assurer l'atteinte des résultats ciblés par la SEC II ;
- 4) l'appropriation par les Unités Organisationnelles Opérationnelles des objectives et des cibles de la SEC II ;
- 5) le renforcement des capacités et de l'effectif du personnel à travers le recrutement : i) de spécialistes expérimentés pour renforcer l'expertise de la Banque dans le conseil climat et l'intégration du climat dans les opérations ; et ii) des experts seniors en sauvegarde environnementale, sociale et du genre ;
- 6) la mise en œuvre effective des programmes d'assistance technique dans les domaines de l'environnement et du climat ;
- 7) l'adoption et l'implémentation effectives des outils d'intégration du climat (atténuation et adaptation) dans les opérations de la BOAD ;
- 8) une communication active à travers la diffusion et la promotion de la SEC II dans le cadre des activités de marketing de la Banque autour de son positionnement sur les thèmes liés aux investissements climatiques et aux normes de sauvegardes environnementales et sociales et genre, pour une adhésion plus prononcée du secteur privé et des Etats ;
- 9) la mise en place de moyens financiers dédiés à la réalisation d'études de faisabilité et d'études de marché, ainsi qu'à la structuration des programmes d'investissements climatiques et des projets climat en vue d'accélérer les investissements climatiques et offrir des prestations de services de conseil sur le climat aux Etats et promoteurs privés ;
- 10) le renforcement du positionnement institutionnel des fonctions «environnement et climat» pour assurer une meilleure gouvernance, transversalité, synergie et exécution opérationnelle.

ANNEXE 1**LA FEUILLE DE ROUTE DE L'ALIGNEMENT
À L'ACCORD DE PARIS**

Afin de renforcer une approche holistique de son alignement avec l'Accord de Paris (AP), la BOAD a développé une feuille de route présentée ci-dessous, qui sera mise en œuvre dès l'approbation par la Haute Direction de la Banque. Elle est inspirée de la feuille de route des institutions financières désireuses de s'aligner avec l'AP et articulée autour du cadre méthodologique d'alignement développé par I4CE et CPI (initiative menée dans le cadre des activités de l'IDFC).

PRINCIPES	ACTIONS
1. Alignement stratégique à travers le dialogue avec les pays de l'UEMOA et les acteurs du secteur privé	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les capacités des Etats membres à développer des réformes & politiques publiques qui prennent en compte les défis et opportunités liés aux changements climatiques 2. Travailler avec les Etats et le secteur privé dans l'identification des risques climatiques et le développement des projets ou programmes d'investissements climatiques 3. Etre proactifs avec les contreparties pour comprendre leur stratégie d'alignement et prioriser les financements, et mener un travail d'influence auprès des partenaires
2. Alignement des opérations de la Banque	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accélérer les investissements climatiques 2. Mobiliser la finance climat 3. Intégration des considérations relatives au changement climatique dans les activités de financement 4. Amélioration de la compréhension et la gestion des risques climatiques
3. Alignement des activités internes à la Banque	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avoir un mandat cohérent avec l'Accord de Paris et les Objectifs du Développement Durable 2. Se doter d'une définition de l'alignement endossée par la Haute Direction et engager chaque structure à la décliner dans ses activités 3. Appliquer l'alignement en interne au niveau de l'institution elle-même 4. Evaluer et informer des progrès

ANNEXE 2 GLOSSAIRE

Adaptation : ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques présents ou futurs ou à leurs effets. Atténuation : intervention humaine visant à réduire les sources ou à renforcer les puits de gaz à effet de serre.

Biodiversité : terme qui désigne la diversité du monde vivant à tous les niveaux (diversité des milieux (écosystèmes), diversité des espèces, diversité génétique au sein d'une même espèce). Ce sont aussi les caractères divers des espèces animales et végétales.

Changement climatique : Variation de l'état du climat, qu'on peut déceler (par exemple au moyen de tests statistiques) par des modifications de la moyenne et/ou de la variabilité de ses propriétés et qui persiste pendant une longue période, généralement pendant des décennies ou plus. Les changements climatiques peuvent être dus à des processus internes naturels ou à des forçages externes, notamment les modulations des cycles solaires, les éruptions volcaniques ou des changements anthropiques persistants dans la composition de l'atmosphère ou dans l'utilisation des terres. On notera que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), dans son article premier, définit les changements climatiques comme des « changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables ». La CCNUCC établit ainsi une distinction entre les changements climatiques attribuables aux activités humaines altérant la composition de l'atmosphère et la variabilité du climat imputable à des causes naturelles. Voir aussi Inertie du changement climatique ; Détection et attribution.

Climat : Au sens étroit du terme, le climat désigne en général le temps moyen ou, plus précisément, se réfère à une description statistique fondée sur les moyennes et la variabilité de grandeurs pertinentes sur des périodes variant de quelques mois à des milliers, voire à des millions d'années (la période type, définie par l'Organisation météorologique mondiale, est de 30 ans). Ces grandeurs sont le plus souvent des variables de surface telles que la température, la hauteur de précipitation et le vent. Dans un sens plus large, le climat désigne l'état du système climatique, y compris sa description statistique.

Contribution déterminée au niveau national (CDN) : Les Contributions déterminées au niveau national (CDN) se trouvent au cœur de l'Accord de Paris et de la réalisation de ces objectifs de long terme. Les CDN incarnent les efforts déployés par chaque pays pour réduire ses émissions nationales et s'adapter aux effets du changement climatique. L'Accord de Paris (article 4, paragraphe 2) exige que chaque Partie établisse, communique et actualise les contributions déterminées au niveau national successives qu'elle prévoit de réaliser. Les Parties doivent également prendre des mesures internes pour l'atténuation en vue de réaliser les objectifs de ces contributions.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) : Convention adoptée le 9 mai 1992 à New York et signée par plus de 150 pays et par la Communauté européenne lors du Sommet Planète Terre, qui s'est tenu à Rio de Janeiro en 1992. Son objectif ultime est de « stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ». Elle contient des engagements pour toutes les Parties. Conformément à la Convention, les Parties citées dans l'annexe I (tous les pays de l'OCDE et les pays en transition vers une économie de marché) doivent s'employer à ramener en 2000 les émissions de gaz à effet de serre non réglementées par le Protocole de Montréal à leur niveau de 1990. La Convention est entrée en vigueur en mars 1994. En 1997, les Parties de la CCNUCC ont adopté le Protocole de Kyoto.

Convention sur la diversité biologique (CDB) est un traité international juridiquement contraignant qui a trois principaux objectifs : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de la diversité biologique et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Son but général est d'encourager des mesures qui conduiront à un avenir durable.

Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification dans les pays gravement affectés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique. Entrée en vigueur en 1996, cette convention prévoit que les parties élaborent des Programmes d'action nationaux contre la désertification, harmonisés au niveau régional par des conventions bilatérales ou multilatérales. La convention insiste sur la nécessité d'associer à ces programmes les communautés locales et les ONG. Elle appelle à la mobilisation de ressources nationales ou internationales, publiques ou privées, pour financer la lutte contre la désertification. La Convention compte 181 parties.

Développement durable : selon la définition donnée dans le rapport Brundtland en 1987, le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Economie verte : c'est une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources naturelles. Il s'agira dans la pratique de privilégier tout ce qui est renouvelable ou d'utiliser moins ou mieux la ressource énergétique et les matières premières non renouvelables.

Écosystème : Complexe constitué d'organismes vivants, de leur milieu non vivant et de l'ensemble de leurs interactions, considéré en tant qu'unité fonctionnelle. Les composantes d'un écosystème donné et ses limites spatiales sont fonction de l'objet pour lequel l'écosystème est défini : dans certains cas, elles sont relativement

précises et dans d'autres, relativement floues. Les limites d'un écosystème peuvent évoluer avec le temps. Des écosystèmes se nichent au sein d'autres écosystèmes ; ils peuvent être très petits ou représenter l'ensemble de la biosphère. Au cours de la période actuelle, la plupart des écosystèmes comprennent l'être humain en tant qu'organisme clé ou subissent l'influence des activités humaines dans leur milieu.

Effet de serre : Effet radiatif de tous les constituants de l'atmosphère qui absorbent le rayonnement infrarouge. Les gaz à effet de serre, les nuages et, dans une moindre mesure, les aérosols absorbent le rayonnement terrestre émis à la surface de la Terre et dans l'atmosphère. Ces constituants émettent un rayonnement infrarouge dans toutes les directions, mais, toutes choses étant égales par ailleurs, la quantité nette de rayonnement émis vers l'espace est alors inférieure que ce qu'elle aurait pu être en l'absence de ces constituants, compte tenu de la baisse de la température avec l'altitude dans la troposphère et de l'affaiblissement de l'émission qui en découle. L'augmentation de la concentration de gaz à effet de serre accroît cet effet ; on fait parfois référence à cette différence en utilisant l'expression effet de serre additionnel. L'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre découlant d'émissions anthropiques se traduit par un forçage radiatif instantané. La surface terrestre et la troposphère se réchauffent en réponse à ce forçage, rétablissant graduellement l'équilibre radiatif au sommet de l'atmosphère.

Émission en équivalent dioxyde de carbone (CO₂) : Quantité émise de dioxyde de carbone qui provoquerait le même forçage radiatif intégré, pour un horizon de temps donné, qu'une quantité émise d'un seul ou de plusieurs gaz à effet de serre. L'émission en équivalent dioxyde de carbone est obtenue en multipliant l'émission d'un gaz à effet de serre par son potentiel de réchauffement planétaire pour l'horizon de temps considéré. Dans le cas d'un mélange de gaz à effet de serre, l'émission en équivalent dioxyde de carbone est obtenue en additionnant les émissions d'équivalent dioxyde de carbone de chacun des gaz. Si l'émission en équivalent dioxyde de carbone est une mesure couramment utilisée pour la comparaison des émissions de différents gaz à effet de serre, elle n'implique cependant pas d'équivalence en ce qui concerne les réponses correspondantes du changement climatique. Voir aussi Concentration en équivalent CO₂.

Finance climat (Définition par le secrétariat de la CCNUCC) : Financement local, national ou transnational, pouvant provenir de sources de financement publiques, privées ou alternatives portant sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Résilience : Capacité de résistance d'un système socio-écologique face à une perturbation ou un événement dangereux, permettant à celui-ci d'y répondre ou de se réorganiser de façon à conserver sa fonction essentielle, son identité et sa structure, tout en gardant ses facultés d'adaptation, d'apprentissage et de transformation

Sécheresse : Période de temps anormalement sec suffisamment longue pour causer un grave déséquilibre hydrologique. La notion de sécheresse étant relative, toute analyse d'un déficit de précipitations doit se reporter à l'activité étudiée, liée aux précipitations. À titre d'exemple, on parlera de sécheresse agricole (l'humidité du sol étant le facteur déterminant) quand la pénurie de précipitations se produit au cours de la période de croissance et influence la production agricole ou plus généralement les fonctions de l'écosystème touché, alors qu'il s'agira d'une sécheresse hydrologique si cette même pénurie de précipitations se produit au cours d'une période où le ruissellement et la percolation sont déterminants pour reconstituer les réserves d'eau. Outre l'insuffisance des précipitations, l'augmentation de l'évapotranspiration tend également à diminuer l'humidité du sol et les réserves d'eaux souterraines. La sécheresse météorologique se définit comme une période présentant un déficit anormal des précipitations. Une méga sécheresse est une sécheresse persistante et étendue, d'une durée très supérieure à la normale (en général, une décennie ou plus).

Sécurité alimentaire : Situation caractérisée par le fait qu'une population dispose d'un accès garanti à une alimentation saine et nutritive en quantité suffisante pour couvrir ses besoins physiologiques, relatifs notamment à la croissance et au développement, et lui permettant de mener une vie active et saine.

Utilisation des terres et changement d'affectation des terres : Le terme utilisation des terres désigne l'ensemble des dispositions, activités et apports par type de couverture terrestre (ensemble d'activités humaines). Ce terme est également utilisé pour définir les objectifs sociaux et économiques de l'exploitation des terres (pâturage, exploitation forestière, conservation, etc.). Le terme changement d'affectation des terres désigne un changement apporté par l'homme dans l'utilisation ou la gestion des terres, qui peut entraîner une modification de la couverture terrestre. Tant cette modification que le changement d'affectation des terres peuvent avoir une incidence sur l'albédo de la surface, l'évapotranspiration, les sources et les puits de gaz à effet de serre ou sur d'autres propriétés du système climatique et peuvent donc entraîner un forçage radiatif et/ou avoir d'autres répercussions sur le climat, à l'échelle locale ou mondiale. Voir aussi le rapport spécial du GIEC portant sur l'utilisation des terres, les changements d'affectation des terres et la foresterie.

BOAD

68 av. de la Libération, BP 1172 Lomé, Togo
Tél.: +228 22 21 59 06 • Fax: +228 22 21 52 67

www.boad.org



BANQUE OUEST AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT